



Financement de l'augmentation du **point d'indice**, **mesures énergétiques**, et projet gouvernemental sur les **retraites** : **Des questions tangibles pour les personnels de l'INRAE !**

Sans doute serez-vous intéressés par les deux avis votés très majoritairement par le Comité Technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 4 Octobre 2022, **à l'initiative de la CGT.**

Avis sur le financement des 3.5% et sur les mesures dites d'économie d'énergie

Les organisations syndicales du Comité technique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rappellent que l'augmentation du point d'indice de 3,5% à compter de juillet 2022 reste largement insuffisante : le quasi-gel du point d'indice a provoqué une perte de pouvoir d'achat du traitement indiciaire de 20 à 25% depuis 2000. L'inflation qui s'envole aggrave encore la situation depuis 1,5 an : pour comparaison, le SMIC a été augmenté de 8% depuis le 1er janvier 2021 sans aucun coup de pouce gouvernemental. Les organisations réclament des mesures indiciaires immédiates : indexation et augmentation du point d'indice.

Ceci posé, les organisations dénoncent la décision du gouvernement de ne même pas financer cette mesure pour les établissements et organismes de l'ESR entre juillet et décembre 2022. Nous rappelons que l'État reste l'employeur de tous les agents publics de l'ESR et qu'il doit assumer ses décisions. **Nos organisations exigent donc le versement dans le budget des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de recherche, et des CROUS et CNOUS des montants correspondant à l'augmentation de 3,5% de tous les agents et agentes publics : fonctionnaires et contractuels, dès le 1er juillet 2022.**

Par ailleurs, face à l'inflation et faute de financement, certains établissements considèrent des options inacceptables pour réduire les factures cet hiver. **Les organisations rappellent que le télétravail ne peut se faire que sur la base du volontariat, que l'enseignement à distance ne saurait être un moyen de pallier les manques d'investissement de l'État et que toute réorganisation importante des services (fermetures, etc.) doit passer en instance pour avis (CT et CHS-CT pour évaluer les risques).** Il est tout à fait inacceptable que l'État reporte ses propres charges d'employeur (chauffage, connexion, lumière, restauration, etc.) sur le personnel et les étudiant-es. Les organisations réclament avec force que les augmentations des coûts de fonctionnement des établissements, organismes et CROUS, notamment de l'énergie et du chauffage, soient également financées par l'État.

Avis voté à l'unanimité du CTMESR, sauf 3 abstentions (CFDT)

Avis sur les retraites

Les organisations syndicales du Comité technique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont opposées à tout allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein, et à toute augmentation de l'âge légal de départ en retraite. Elles sont attachées au Code des pensions civiles et militaires pour les Fonctionnaires d'État, partie intégrante du statut, et défendent en particulier le calcul de la pension sur les 6 derniers mois ainsi que le système de pension de réversion de la Fonction publique.

Avis voté à l'unanimité du CTMESR, sauf 3 abstentions (CFDT)

Afin d'exiger le blocage des prix de l'énergie et des produits de première nécessité, et l'augmentation des salaires, la CGT-INRAE appelle avec d'autres organisations de la CGT à participer à la **marche contre la vie chère, organisée à Paris le dimanche 16 octobre prochain par plusieurs organisations politiques et non-gouvernementales.**



**N'oubliez pas à la fin de cette année de voter pour la CGT,
le syndicat qui combat avec vous
pour le bien commun et les salaires de toutes et tous !**



Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10, 78210 Saint-Cyr l'Ecole ou cgt@inrae.fr



Centre INRAE :

Qualité (M. ou Mme) : NOM :

Prénom : Date de naissance :

Corps : Grade :

E-mail :